

Etude de faisabilité et élaboration de 2 propositions de projet d'agroforesterie

Termes de référence

Composante 1 du projet FLEGT-REDD+

A. Contexte

L'ATIBT est attributaire depuis 2013 d'un projet financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) intitulé « intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ ». Ce projet vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans ces mécanismes. Les pays cibles du projet sont (en ordre alphabétique) le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la République Démocratique du Congo (RDC).

La première des six composantes de ce projet concerne la participation du secteur privé forestier au mécanisme REDD+, et a pour objectif d'intégrer les opportunités de projets du secteur privé dans ce mécanisme via des études et des projets pilotes. Les activités initiales de cette composante étaient orientées vers la sensibilisation et le montage de projet de certification carbone : [une étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier](#) privé a été mené par l'ONFi en janvier 2017. Suite aux résultats négatifs de cette étude il a été décidé d'ouvrir la composante à d'autres thématiques, notamment à la lutte contre la déforestation (par l'agriculture) et à la reforestation ou au reboisement.

Dans ce cadre, trois d'études ont été mises en œuvre en 2018 pour appuyer l'élaboration de concepts de projets pilotes pour des plantations innovatrices en matière de besoins en bois d'œuvre, bois de chauffe et produits agricoles :

- [Etude de capitalisation des acquis de l'expérience de plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire](#) ;
- [Etude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestiers](#) ;
- [Etude de l'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre](#)

Etude sur l'utilisation de plantation d'essence forestière d'ombrage dans les zones agricoles (cacao)

Par rapport au mécanisme REDD+, la cacaoculture n'apparaît pas immédiatement comme le moyen le plus efficace de lutter contre la déforestation (cela peut même être un facteur de dégradation des forêts) ou pour augmenter le stockage du carbone (en comparaison à la mise en place de plantation à haute densité). Néanmoins, la culture du cacao sous ombrage forestier dispose d'atouts extrêmement importants en matière de développement social et économique, d'indéniables possibilités agroécologiques et apparaît ici comme un moyen particulièrement efficace de profiter des synergies existantes entre la filière cacao et la filière forêt/bois.

L'intérêt pour les forestiers diffère suivant les pays :

- En Côte d'Ivoire, le cacao est avant tout une production nationale stratégique. Sa production intensive est à la fois menacée par le changement climatique, mais aussi cause de ceci (à travers la déforestation pour la création des cultures en plein soleil. Les forestiers ivoiriens voient par la culture sous ombrage l'opportunité de contribuer de façon efficace à la restauration d'une ressource ligneuse qui se raréfie. Pour eux tout projet permettant de faire

des plantations forestières pérennes, productives, entretenus et durables (pour lesquelles on peut espérer une phase de récolte à long terme) est une bonne initiative.

- Les forestiers du Cameroun (ou des autres pays du bassin du Congo) voient ce genre d'action à des échelles plus petites sur leur concession (au moins dans les séries pour usage agricole par les populations riveraines), avec un objectif de mise en place de projets de développement local rémunérateur de revenus qui cadrent bien avec les obligations réglementaires et les exigences de la certification vérifiée tierce partie (légale et durable).
- L'intérêt des forestiers (commun aux 2 pays) est également de voir comment une implication dans d'autres activités (agroforesterie en l'occurrence) peut être l'occasion d'une diversification des activités et des sources de revenus au sein de la concession forestière et s'intégrer dans une approche paysage.

En lien avec l'étude portant sur l'agroforesterie (résumé ci-dessus), ces TDR décrivent l'étape suivante pour laquelle l'ATIBT recherche un consortium. Ce travail sera réalisé en deux phases décrites ci-dessous.

B. Objectifs

1. Objectif principal

L'objectif général de l'action est de contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires. Assurer ainsi la diversification des activités ayant pour but de sécuriser la ressource bois, de restaurer les forêts dégradées, et de protéger les forêts non-attribuées comme permis forestier de surexploitation.

2. Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique est de développer des partenariats planteurs/exploitants forestiers afin de donner une opportunité de diversification des revenus, écologiquement acceptable et socialement très positive dans les séries agricoles des concessions forestières.

Dans ce cadre les opportunités d'association cacao – essence forestière doivent :

- Viser des projets avec des itinéraires techniques d'association cacao/forêt (bois d'œuvre), voire des systèmes plus complexes avec des sous-étages fruitiers.
- Viser des projets en zone forestière dégradée (il doit y avoir zéro conversion de forêt naturelle) dans les séries agricoles des concessions forestières (pays bassin du Congo) ou plantations de cacao (Côte d'Ivoire).
- Prêter une attention particulière aux concessions certifiées et aux systèmes de certification possible en agroforesterie.
- Prêter une attention particulière aux questions relatives au foncier, à la biodiversité et au volet social.

L'étude se structure en 2 tranches :

- Phase 1 : une tranche ferme, portant sur une cartographie des acteurs du secteur et l'identification d'opportunités de projets
- Phase 2 : une tranche optionnelle, portant sur la conduite d'études de faisabilité pour 2 projets sélectionnés. Cette tranche optionnelle sera affermie sur la base de la validation des cahiers des charges des études de faisabilité, établis en fin de phase 1.

C. Phase 1 : Identification, cadres d'application et outils

1. Résultats attendus

Résultat 1 : Les acteurs pour les projets d'agroforesterie sont identifiés et répertoriés (internationaux, régionaux et nationaux) pour chacun des pays cibles du projet FLEGT-REDD+.

Résultat 2 : Les conditions d'investissement sont analysées et expliquées de façon succincte (possibles sources de financement de tels projets et d'accompagnement pour le secteur privé).

Résultat 3 : Deux projets en lien avec l'étude citée sont identifiés au vu de faire des études de faisabilité

- Agroforesterie en Côte d'Ivoire (« mettre des arbres dans les cacaoyères »)
- Agroforesterie dans le Bassin du Congo (« mettre du cacao dans les zones forestières dégradées des séries agricoles »)

Résultat 4 : Des réflexions sont menées sur les systèmes de certification agroforesterie.

2. Activités à réaliser

Capitaliser sur l'étude agroforesterie cacao sous ombrage :

- Préciser les critères de sélection des projets
- **Identifier des opportunités de projet** (avec plus-value pour secteur forestier) permettant de tester les concepts novateurs d'agroforesterie.
- **Identifier les possibilités d'accompagnement** au montage de projet et de recherche de financement pour les concessions forestières.
- **Identifier les systèmes de certification existants** en agroforesterie

Dans un ordre chronologique les activités de cette phase sont :

1. Réunion de démarrage avec l'équipe de coordination ATIBT, afin de préciser les TDR et les objectifs de l'étude, validation des critères de sélection des projets ;
2. Recherches bibliographiques ;
3. Collecte de données en fonction des résultats attendus ;
4. Entretiens téléphoniques / Skype et échanges par mail avec différents acteurs ;
5. Rencontres en fonction des possibles avec des acteurs (en fonction du lieu de travail de l'expert) ;
6. Analyse des informations ;
7. Préparation et remise des livrables provisoires
8. Réunion intermédiaire avec l'équipe projet (téléphonique ou physique en fonction des possibilités) pour valider les orientations prises sur les livrables et le choix des projets
9. Rédactions des livrables finaux.

3. Livrables

Livrables provisoires :

- Cartographie des acteurs internationaux et nationaux impliqués dans les cultures de cacao sous ombrage d'essences de bois d'œuvre par pays cible du projet FLEGT-REDD+ : : typologies d'acteurs, rôle, responsabilité, compétences.
- Cartographie des modèles de certifications existants appliqués à l'agroforesterie.
- Liste succincte des sources de financement existant et des accompagnements techniques disponibles à destination du secteur privé

- Listes des opportunités de projets identifiées et, pour les projets pouvant répondre aux critères de sélection : descriptif succinct du projet, de ses enjeux au regard des critères de sélection et diagnostic de ses besoins d'accompagnement (en vue de l'étude de faisabilité en phase 2). Ce descriptif devra permettre à l'équipe du projet de se prononcer sur l'opportunité d'accompagner le projet en phase 2 de la présente étude.

Livrables finaux :

- Cartographie des acteurs et cartographie des modèles de certifications existants intégrant les commentaires faits sur les livrables provisoires
- Pour les deux projets sélectionnés, une fiche d'identification complète¹ par projet et un cahier des charges de l'étude de faisabilité qui sera menée en phase 2. L'étude de faisabilité pourra porter, en fonction des besoins du porteur du projet et des moyens alloués à cette prestation, sur des aspects de faisabilité technique, réglementaire, d'appui à la recherche de financements (identification d'éventuelles sources de financement, préparation d'une note conceptuelle adaptée...), etc.

D. Phase 2 : Etudes de faisabilité de deux projets agroforestiers

1. Résultats attendus

Résultat 1 : La justification et les détails de chaque projet d'agroforesterie (idéalement un en Côte d'Ivoire et un dans un pays du bassin du Congo) sont connus.

Résultat 2 : Deux études de faisabilité sont menées répondant aux cahiers des charges validés en phase 1.

2. Activités à réaliser

- Réunion de démarrage phase 2 avec l'ATIBT pour discuter des objectifs des études de faisabilité.
- Recherches bibliographiques complémentaires à la phase 1.
- Missions terrains sur les deux projets cibles
- Réunion intermédiaire avec l'ATIBT.
- Echanges supplémentaires avec les parties prenantes concernées par le projet en fonction des besoins (téléphone, Skype, mail avec acteurs dans pays cibles, et rencontres avec représentants fonds d'investissement ou bailleurs de fonds internationaux...).
- Rédaction des livrables provisoires
- Révision et rédaction des livrables finaux.
- En concertation avec le porteur de projet, préparation technique des ateliers de présentation des projets dans les pays cibles (à adapter à chaque situation) : élaboration et collecte de présentations, préparation des outils d'animation de l'atelier, listes des invités, agenda en collaboration avec l'ATIBT. L'ATIBT et ses partenaires du projet (syndicat) seront en charge de la location de la salle, de l'envoi des invitations, de la communication sur l'événement (le consortium pourra participer), et des autres éléments logistiques (traiteur, petit matériel etc.).

3. Livrables

Deux études de faisabilité répondant aux cahiers des charges validés en phase 1.

¹ pays, lieux des cacaoyères, entreprise(s) et acteurs locaux impliqués, porteur(s) du projet, descriptif rapide de l'action (objectifs, résultats attendus et activités, ainsi qu'une analyse SWOT)

E. Calendrier

Mois	Janvier 2020	Févier 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
AO						
Phase 1						
Phase 2						
Atelier						Début du mois

F. Compétences bureau d'étude/consortium

- Connaissance du milieu forestier en Afrique de l'Ouest et Centrale (problématiques, acteurs, marchés) ;
- Connaissances avérées du secteur cacao et de l'agroforesterie ;
- Connaissances de la REDD+ et des mécanismes de financement REDD ;
- Connaissances des certifications forestières ;
- Connaissances des certifications applicables à l'agroforesterie ;
- Expériences dans le Bassin du Congo et en Côte d'Ivoire ;
- Expériences confirmées dans la conduite d'étude.

Le bureau d'étude/consortium proposera :

- Un/plusieurs experts identifiés pour la réalisation de la phase 1
- Un pool d'experts mobilisables pour la phase 2. L'expert ou les experts effectivement mobilisés seront précisés dans le cahier des charges de chaque projet remis en fin de phase 1, en fonction des compétences nécessaires à l'étude de faisabilité.

G. Budget

Le budget global pour l'ensemble des activités est de 70 000 EUR et comprend :

- Les honoraires du prestataire ;
- Frais de déplacement réunion vers le bureau de l'ATIBT à Nogent-sur-Marne ;
- Les frais de déplacement vers la Côte d'Ivoire et la RDC (billets internationaux, transport local, séjour) ;
- Les frais de déplacement vers représentations des partenaires identifiés (aller-retour);
- Forfait pour coûts de fonctionnement (téléphone, internet, gestion administrative).

H. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 31 janvier avant 15h aux bureaux de l'ATIBT à l'adresse suivante :

Jardin Tropical, 45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France - T : +33 1 43 94 72 87

Ou par email : maylis.borelli@atibt.org / jacqueline.vandepol@atibt.org

Ils devront comporter :

- 1- Lettre de candidature
- 2- Une déclaration fiscale d'existence ou tout autre document prouvant l'existence légale de la structure
- 3- Une proposition technique claire et succincte (6 pages)
 - a. Descriptif du bureau d'étude/ consortium (expérience dans les domaines de l'étude)
 - b. Méthodologie
 - c. Ressources humaines, matérielles, logistiques, missions
 - d. Calendrier

Y annexer les CV des experts et une liste des expériences des bureaux d'étude du consortium sur le sujet

- 4- Une proposition financière.
- 5- La déclaration sur l'honneur en Annexe complétée et signée.

L'évaluation des offres se fera sur la qualité de l'offre technique et l'expérience des experts et du bureau d'étude/consortium.

Annexe - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Conformément aux articles [L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique

Nom ou dénomination, et adresse du siège social :

.....
.....

SIREN/SIRET, numéro :

Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement :

Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement :

Motif de non indication d'un numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers :

Le candidat est une personne physique non commerçante et n'est pas soumis à l'obligation d'être inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers. Toutefois, si la profession à laquelle il appartient est réglementée, indiquer ci-dessous les références de son inscription à un ordre professionnel ou la référence de l'agrément donné par l'autorité compétente :

.....

Le candidat est une société constituée depuis le

Sa demande d'inscription est en cours auprès de l'organisme dont la dénomination et l'adresse figurent ci-dessous :

.....

J'atteste sur l'honneur :

- a) Avoir pris connaissance de tous les documents du dossier de consultation, et avoir apprécié sous ma pleine et entière responsabilité les prestations à réaliser ;
- b) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique² ;
- c) que s'il est fait appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère, ces salariés sont autorisés à exercer une activité professionnelle en France ;
- d) que je ne suis pas, et qu'aucun des membres de mon groupement, ni de mes fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants ne figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales et m'engage à informer, sans délais l'Agence de tout changement de situation.
- e) Je reconnais que toute fausse déclaration est susceptible de conduire au rejet de ma Proposition

² Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

L'entreprise que je représente n'est pas en redressement judiciaire.

L'entreprise que je représente est en redressement judiciaire, mais a été autorisée à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (joindre le jugement correspondant du tribunal de commerce).

Mes conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Nom et qualité du signataire ayant pouvoir d'engager la société :

M/Mme

A

, le

Signature (originale) - Cachet de
l'entreprise